



Problème avec notre agence immobilière

Par **magniola75**, le **23/10/2013** à **20:31**

voilà nous avons loué deux appartement à une même agence immobilière.Celle_ci a fait des fautes de gestion avec le locataire du haut qui la autorisé de faire un mois de préavis.Nous n'étions pas d'accord on n'a pas renouveler le mandat pour celui-ci.Ils m'ont réglé le mois de septembre mais à retirer des frais de gestions qui nous avait été mis du loyer de l'autre locataire, car ils avaient donner notre rib bancaire.et il nous a régler directement.Pour nous ils avaient pas le droit de prendre ses frais sur ce dossier. ils avaient attendre le mois suivant puisqu'ils ont récupérer le rib. trouver vous normal que ce locataire détenait notre relevé d'identité bancaire. Peut on résilier ce contrat avant les trois ans, avant la fin de l'année 2014 sans avoir à payer les indemnités dû à l'agence. Ils ne font pas leur travail , Le contrat de location a été très mal rédigé, ce qui fait ce locataire ne le respecte pas et l'agence ne fait rien, que pouvons nous faire, on lui à envoyé des recommandés, mais rien ne fait.est ce normal que le loyer on le touche fin de mois.

Par **HOODIA**, le **25/10/2013** à **08:22**

Vous ne pourrez pas résilier le contrat sans laisser des plumes !
Mais , désormais vous pourrez gérer vos affaires!